

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES M15 – Saison 2026 / 2027

Pour tous les points qui ne sont précisés dans ce RPE,
le Règlement Général des Epreuves Sportives (RGES) de la FF Volley s'applique.
https://extranet.ffvb.org/data/Files/manuel_juridique/2026-2027/FFvolley_RGES_2026-27.pdf

Art 1 – LICENCES ET QUALIFICATION

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	COMPETITION VOLLEY-BALL
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le manager	ENCADREMENT – EDUCATEUR SPORTIF
Type de licence Mutation autorisée	NATIONALE / REGIONALE
Catégories Autorisées	
M18	<u>Avec dérogation spéciale</u>
M15	Oui
M13	Avec Simple Surclassement
M11	Non

Le GSA qui reçoit un tournoi ou une rencontre est responsable de la vérification des licences de tous les joueurs et officiels présents.

Art 2 – COMPOSITION DES EQUIPES

Nombre maximum de mutés	3
Nombre de joueurs par tournoi	Minimum 6 – Maximum 12
Obligation de Manager	Oui

Une équipe se présentant avec cinq joueurs peut commencer la rencontre mais perdra 0/2 ou 0/3 selon la formule, sans sanction financière ni perte de points au classement.

Une équipe se présentant avec moins de cinq joueurs, ne peut commencer la rencontre et perdra par Forfait.

Toute interpénétration est interdite entre les équipes d'un même GSA engagée dans le même niveau du championnat, même si ce sont des poules différentes. Entre les 2 phases de championnat, il est possible de modifier les compositions des équipes d'un même GSA.

La mixité est autorisée. L'équipe est obligatoirement engagée dans le championnat masculin.

Dans le cas d'un GSA ayant plusieurs équipes évoluant à des niveaux du championnat différents (Excellence, Pré Excellence, Honneur) ; il est possible pour un joueur de monter de niveau UNE seule fois, puis de redescendre dans son équipe. A la 2^{ème} inscription sur une feuille de tournoi d'un niveau supérieur il fait partie de cette équipe et ne peut plus redescendre.

Les joueurs participants au championnat régional M15 peuvent également participer à ces rencontres.

Art 3 – CALENDRIER

Les tournois ou les rencontres sont implantés le samedi entre 13h et 18h, ou le dimanche entre 10h et 16h.

Pour implanter un tournoi ou une rencontre en dehors de ce créneau il faut l'accord écrit des autres clubs.

Pour les championnats se déroulant sous la forme de tournois, les modifications au calendrier ne sont autorisées que pour les coupes de France de la même catégorie et implantée le même jour, ou les voyages scolaires comme précisé ci-après.

Tout Groupement Sportif ayant des joueurs participant aux classes de neige, verte, de mer ou tout autre voyage scolaire devra en informer par écrit la C.D.S. au moins **7 jours** avant, **en fournissant une attestation de l'établissement scolaire comportant les dates du séjour et le nom des enfants concernés.**

Passé ce délai, plus aucun calendrier ne pourra être modifié et les équipes absentes aux dates du calendrier seront déclarées forfaits pour le tournoi.

Pour les championnats en format Aller / Retour, les clubs doivent retourner leurs implantations au minimum 7 jours avant la 1^{ère} journée du championnat. Passé ce délai, une amende prévue aux tarifs par l'Assemblée Générale s'appliquera.

Une demande de modification au calendrier, à laquelle le club adverse n'a pas répondu après 7 jours, est considérée comme acceptée et sera validée par la Commission Sportive.

Art 4 – CLASSEMENTS

Pour les championnats sous forme de Tournois :

- rencontre gagnée : 5 points
- rencontre perdue 1/2 : 3 points
- rencontre perdue 0/2 : 2 points
- rencontre perdue par pénalité : 1 point (0/2 - 0/25 - 0/25)
- rencontre perdue par forfait : 0 point (0/2 - 0/25 - 0/25)

Pour les championnats sous forme de rencontres :

- * rencontre gagnée : 5 points
- * rencontre perdue 2/3 : 3 points
- * rencontre perdue 1/3 ou 0 / 3 : 2 points
- * rencontre perdue par pénalité : 1 point (0/3 - 0/25 - 0/25 - 0/25)
- * rencontre perdue par forfait : 0 point (0/2 - 0/25 - 0/25 - 0/25)

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

1. le nombre de victoires
2. le coefficient des sets
3. le coefficient des points

Art 5 – COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi des feuilles de match	GSA organisateur du tournoi ou GSA recevant
Saisie des résultats et envoi des feuilles de match	Avant le Lundi 18h00

La feuille électronique de la FF Volley doit obligatoirement être utilisée dans ce championnat.

Art 6 – ARBITRAGE

Il n'y a pas d'arbitre officiel désigné pour ces rencontres. Le club recevant désigne une personne licenciée pour arbitrer la rencontre, et devra l'inscrire sur la feuille de match.

Les arbitres jeunes, ou les arbitres ayant passé leur examen depuis moins de 3 saisons, peuvent être volontaire pour officier sur le championnat départemental M15. Ces arbitres peuvent soit se présenter directement sur place, soit prévenir le Comité à l'avance afin d'être désigné officiellement sur le calendrier.

L'arbitre devra se présenter 45 min avant la rencontre ou le tournoi, en tenue officielle. Il devra être inscrit sur la feuille de match en tant que 1^{er} arbitre. A l'issue de la rencontre ou du tournoi le club recevant devra envoyer un mail au Comité afin d'attester sa présence officielle (arrivée à l'heure, tenue, protocole, etc.). Il sera ensuite indemnisé de 30 € + les frais de déplacements pour une rencontre en 3 sets gagnants ou de 20 € + les frais de déplacements pour une rencontre en 2 sets gagnants. Tous les frais d'arbitrage et de déplacements sont à la charge du Comité.